

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Relative au projet de révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de l'aire métropolitaine bordelaise

Objet et durée de l'enquête

Par arrêté n° 2025/02 en date du 25 juin 2025, Mme Christine Bost, Présidente du Syndicat mixte du SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise, a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de révision du SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise. Le projet de SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise couvre les Communautés de Communes Médoc-Estuaire, Rives de la Laurence, Coteaux bordelais, Créonnais, Portes de l'Entre-deux-Mers, Montesquieu, Jalle-Eau Bourde et Bordeaux métropole. Cette enquête se déroulera pendant 31 jours consécutifs, **du lundi 15 septembre 2025 au mercredi 15 octobre 2025 inclus**.

Afin de conduire cette enquête publique, le Président du Tribunal Administratif de Bordeaux a désigné une Commission d'enquête.

Constitution du dossier

Le dossier est constitué des éléments suivants : arrêté d'ouverture de l'enquête publique, délibérations, recueil des pièces administratives, documents règlementaires et annexes du SCoT, avis de l'Autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement, avis émis par les personnes publiques associées listées par le Code de l'Urbanisme, le Code de l'Environnement et le Code Rural et de la Pêche Maritime, ainsi que les avis émis par les structures concertées, registre d'enquête publique à feuillets non mobiles et conformes aux usages, sur lequel le public pourra consigner ses observations.

Consultation du dossier

Pendant la durée de l'enquête, le dossier sera consultable sur support papier ainsi qu'à partir d'un poste informatique mis à disposition du public, au siège du Sysdau, Hangar G2 – quai Armand Lalande – 33300 Bordeaux, aux jours et heures habituels d'ouverture. Il sera également consultable sur le site internet du Sysdau <https://sysdau.fr> et sur le site dédié <https://www.registre-numerique.fr/scot-aire-metropolitaine-bordelaise>

Commission d'enquête

Monsieur Daniel MAGUERES est désigné en qualité de président commissaire-enquêteur.

Monsieur Stéphane LACHAUD et Madame Laure LAMY DE LA CHAPELLE sont désignés en qualité de commissaires-enquêteurs.

Monsieur Maurice CAPDEVIELLE-DARRE est désigné en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

Consultation du dossier et lieux d'enquête

Les personnes intéressées pourront, pendant la période indiquée ci-dessus, prendre connaissance du dossier d'enquête publique :

> Au Sysdau, Syndicat mixte du SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise, siège de l'enquête publique : Hangar G2, quai Armand Lalande, BP 88, 33 041 Bordeaux Cedex, du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

> Dans les Communautés de communes suivantes :

- Bordeaux Métropole du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ;
- Pôle territorial Ouest du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ;
- Pôle territorial Sud du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ;
- Pôle territorial rive-droite du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ;
- Communauté de communes de Montesquieu du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ;
- Communauté de communes Jalle Eau Bourde du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ;
- Communauté de communes Médoc-Estuaire du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ;
- Communauté de communes du Créonnais du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ;
- Communauté de communes des Rives de la Laurence du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ;
- Communauté de communes des Coteaux Bordelais du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ;
- Communauté de communes des Portes de l'Entre-deux-Mers du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Demandes d'informations

Toutes les informations relatives au projet de révision du SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise peuvent être demandées auprès de Madame Sylvia LABEQUE, Directrice du Sysdau, Syndicat mixte du SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise, par courrier : Sysdau, Hangar G2, quai Armand Lalande, BP 88, 33041 Bordeaux cedex ou par courriel à l'adresse sysdau@sysdau.fr

Permanences de la Commission d'enquête

Lieux de permanence	Adresses	Jours et heures
Bordeaux Métropole	Immeuble Laure Gatet—41 cours du Maréchal Juin—33000 BORDEAUX	- Mardi 14 octobre 2025 de 14h à 17h
Pôle territorial ouest	10/12 avenue des satellites—33 185 LE HAILLAN	- Mercredi 8 octobre 2025 de 9h à 12h
Pôle territorial sud	28 avenue Gustave Eiffel—Cœur Bersol, bâtiment C—33600 PES-SAC	- Mercredi 1 ^{er} octobre 2025 de 9h à 17h
Pôle territorial rive-droite	1 rue Romain Rolland - Bâtiment A - 33310 LORMONT	- Mardi 14 octobre 2025 de 09h à 12h—Salle Le Prisme (4 ^{ème} étage)
Communauté de communes de Montesquieu	1 Allée Jean Rostand - 33 650 MARTILLAC	- Jeudi 2 octobre 2025 de 14h à 17h - Mercredi 8 octobre 2025 de 14h à 17h
Communauté de communes Médoc Estuaire	26 rue de l'Abbé Frémont—33460 ARSAC	- Mercredi 1 ^{er} octobre 2025 de 9h à 12h - Vendredi 10 octobre 2025 de 9h à 12h

Lieux de permanence	Adresses	Jours et heures
Communauté de communes du Créonnais	39 Boulevard Victor Hugo—33 670 CRÉON	- Lundi 6 octobre 2025 de 9h à 12h
Communauté de communes des Coteaux Bordelais	Parc d'activités—8 rue Newton—33370 TRESSES	- Mardi 7 octobre 2025 de 14h à 17h
Communauté de communes des Portes de l'Entre-deux-Mers	51 Chemin du Port de l'Homme - 33 360 LATRESNE	- Vendredi 10 octobre 2025 de 9h à 12h
Communauté de communes Jalle Eau Bourde	Hôtel de ville - 2 Avenue du Baron Haussmann - 33 610 CESTAS	- Jeudi 2 octobre 2025 de 9h à 12h - Vendredi 10 octobre 2025 de 14h à 17h
Communauté de communes des Rives de la Laurence	30 bis Chemin de Nice - 33 450 SAINT-LOUBES	- Vendredi 3 octobre 2025 de 9h à 12h - Lundi 13 octobre 2025 de 14h à 17h
Siège du Sysdau	Hangar G2—Quai Armand Lalande—33 000 BORDEAUX	- Lundi 6 octobre 2025 de 9h à 12h - Mercredi 15 octobre 2025 de 14h à 17h

Recueil des observations

Pendant toute la durée de l'enquête, les personnes qui le souhaitent pourront consigner leurs observations et leurs propositions, du lundi 15 septembre 2025 à 9 heures au mercredi 15 octobre 2025 à 17 heures inclus :

- par voie électronique sur l'adresse du registre dématérialisé accessible 7j/7 et 24h/24 à l'adresse scot-aire-metropolitaine-bordelaise@mail.registre-numerique.fr
- sur les registres d'enquête publique à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le Président de la commission d'enquête et déposés au siège du Sysdau, Hangar G2, Quai Armand Lalande à Bordeaux (33 000), et aux sièges de toutes les intercommunalités du périmètre, aux jours et heures habituels d'ouverture.
- par courrier, sous pli cacheté, au nom du Président de la Commission d'enquête publique, Monsieur Daniel MAGUERES, à l'adresse suivante : Sysdau – Hangar G2 – BP 88 – 33 041 Bordeaux Cedex. Elles seront annexées par ses soins au registre d'enquête.

Suite de l'enquête publique

Le rapport, ainsi que les conclusions motivées de la commission d'enquête, seront tenus à la disposition du public pendant un an, au siège du Sysdau et sur le site internet du Sysdau, <http://sysdau.fr>

Approbation du projet de modification

A l'issue de l'enquête publique, le projet de révision du SCoT, le cas échéant amendé suite aux observations de la Commission d'enquête, sera soumis au Comité syndical du Sysdau, en vue d'une décision concernant son approbation.